

**REGLEMENT DU JEU**  
**« GRAND JEUX CONCOURS L'OREAL PARIS X LIDL PLUS »**  
**SUR L'APPLICATION LIDL PLUS**

**ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La société LIDL SNC, au capital de 458.000.000 euros, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro : 343 262 622, dont le siège social est situé au 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex et dont l'activité est la distribution à dominante alimentaire organise sur l'application Lidl Plus un jeu intitulé « Grand Jeux concours L'Oréal Paris x Lidl Plus » (ci-après dénommé « le jeu »).

Les informations fournies par les participants et les gagnants, qui seront utilisées uniquement pour le jeu ou dans le cadre de l'utilisation de l'application Lidl Plus, sont destinées à LIDL SNC et Lidl Stiftung: Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm ou toute entreprise qu'elle pourra mandater pour sa mise en place (ci-après dénommée « la société organisatrice » ou « LIDL »).

Ce jeu est organisé avec la participation de L'Oréal France, société en nom collectif, au capital de 127 918 715 euros, dont le siège social est situé 30 rue d'Alsace 92300 Levallois-Perret, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 919 434 894, en tant que fournisseur des lots (ci-après « L'Oréal France »).

Ce jeu n'est pas géré, sponsorisé ou associé à Facebook ou Instagram.

**ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

**2.1 Durée :**

Le jeu débute le 11/09/2024 à 8h et se termine le 28/09/2024 à 23 h 59 (date et heure françaises de connexion faisant foi) soit 18 jours de jeu.

Ce jeu est accessible sur l'application Lidl Plus de la société organisatrice.

**2.2 Participants :**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exception du personnel de la société LIDL France, de ses filiales et de ses prestataires intervenant sur le jeu.  
La participation se fait sur la base du volontariat.

**2.3 Conditions de participation :**

Pour participer, il faut qu'entre le 11/09/2024 à 8h00 et le 28/09/2024 à 23h59 le participant :

1. Possède un compte LIDL PLUS ;
2. Clique sur « JOUER » sur la page d'accueil de l'application LIDL PLUS (Cette action est à faire une seule et unique fois sur toute la durée du jeu) ;
3. Se rendre dans n'importe quel supermarché LIDL situé en France métropolitaine ;
4. Lors de son passage en caisse, achète un ou des produits de la marque L'Oréal Paris, dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total ou supérieur à 3€ TTC.
5. Scanne son application Lidl Plus lors de son passage en caisse ;
6. Si les conditions précédentes ont été respectées, le participant aura la possibilité de collecter une ou plusieurs vignettes selon le montant de ses courses, **soit une vignette par tranche de 3€ d'achat TTC sur les produits de la marque L'Oréal Paris éligibles**, précisés ci-dessous, dans la limite des stocks disponibles en magasin (offre cumulable). Par exemple, si le total des achats du participant sur les produits de la maque L'Oréal Paris représente 8 €, le participant collectera 2 vignettes sur son compte LIDL Plus s'il a bien respecté les étapes ci-dessus.

7. **L'obtention de quatre (4) vignettes (soit 12 € d'achat cumulés en un ou plusieurs passages en caisse) permet d'obtenir une participation au jeu concours.** Après avoir collecté 4 vignettes et donc reçu sa participation, il pourra cliquer sur « envoi participation » dans son application LIDL PLUS (cette action est à effectuer pour chaque participation, c'est-à-dire dès 4 vignettes collectées). La participation ne peut être prise en compte que si le participant effectue également cette dernière étape, c'est-à-dire qu'il envoie sa participation via l'application LIDL PLUS.

Les vignettes sont exclusivement dématérialisées.

Si le participant souhaite participer à nouveau, il devra renouveler les points 3) à 7) visés ci-dessus. Le participant peut jouer autant de fois qu'il le souhaite pendant la période du jeu.

Articles de la marque L'Oréal Paris concernés par le jeu concours :

ID	Libellé FR	Unité/UVC
5619193	Elsève Shampoing SK2	350ml
5619201	Elsève Shampoing Color Vive	350ml
5619198	Elsève Shampoing SK2	300ml
5619200	Elsève hyaluron shampoing	300ml
5619197	Elsève Après-Shampoing SK2	300ml
5619202	Elseve Après-Shamp. Color Vive	300ml
5618715	L'Oréal Paris Studio Line Gel SK1	150ml
5619199	Elsève Après Shampoing Dream Long	250ml
5615215	Elsève shampoing violet	200ml
5609601	L'Oréal Âge Expertise	50ml
5615261	L'Oréal crème anti-âge Age Perfect	50ml
5615251	L'Oréal Paris revitalift	50ml
5613194	Men expert déodorant	50ml
5613293	Elseve masque (colorvive, dream long, total repair 5, huile extraordinaire coco, huile extra baume pour cheveux très secs)	71UVC
5615259	L'Oréal Paris revitalift laser	
5621409	Elsève shampoing - eco-pack (PLV)	310ml
5621425	Bright reveal sérum	30ml
5615255	L'Oréal Paris Age Perfect	50ml

**Le renseignement de l'adresse postale dans son application Lidl Plus est un prérequis obligatoire à l'obtention des gains physiques (calendriers). Il est donc obligatoire de renseigner son adresse postale afin de recevoir son gain dans son application Lidl Plus avant de participer au jeu afin de remporter ce lot. Il s'agit d'une condition indispensable pour gagner ces lots au jeu.**

Aucune réclamation ne peut être formulée à l'encontre de la société organisatrice par un participant n'ayant pu se connecter suite à un problème technique temporaire.

Il est également précisé que les champs obligatoires pour la validation de l'inscription au jeu sont les suivants : Avoir un compte Lidl Plus et prise de connaissance par l'internaute du règlement du jeu et des mentions sur la protection des données personnelles.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs e-mails ou plusieurs adresses IP.

Tout autre mode de participation que l'application est exclue. En conséquence, toute participation sur papier libre ou sur tout autre support ne pourra être prise en compte.

#### **2.4 Inscription incomplète ou erronée**

Toute participation au jeu ne sera pas prise en compte et sera considérée comme nulle si elle est incomplète, comportant des informations inexacts ou fausses, non validées ou enregistrées après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue ci-dessus sans que la responsabilité des individus ne puisse être engagée.

Toute inscription incomplète ou avec des informations erronées ne permettant pas de contacter le participant en cas de gain, ainsi que toute participation de personne non autorisée à jouer ou ne respectant pas le présent règlement, sera considérée comme nulle.

Les participants dont la participation sera déclarée nulle ne pourront prétendre au gain d'un lot.

Tout lot qui, pour une quelconque raison que ce soit, n'aurait pas été attribué sera considéré comme nul et ne sera pas remis au jeu.

Toute fraude, inexactitude, absence de réponse ou réponse incomplète entraîne l'exclusion du jeu.

### **ARTICLE 3 : DETERMINATION DES GAGNANTS ET LOTS MIS EN JEU**

#### **3.1 Lots mis en jeu**

Nombre total de lots mis en jeu pour toute la durée de l'opération : 52 lots

- **2 séjours Luxe à Paris** pour deux personnes durant deux nuits d'une valeur unitaire commerciale indicative de 8 000€ ;
- **50 calendriers de l'avent L'Oréal Paris** d'une valeur unitaire commerciale indicative de 89,99€. Cette valeur, basée sur les prix publics TTC couramment pratiqués ou estimés à la date de rédaction du Règlement, est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

**3.1.1 - 2 séjours Luxe à Paris** pour deux personnes durant deux nuits d'une valeur unitaire commerciale indicative de 8 000€

Le prix comprend :

- Transports : 1ere classe si transport en train et classe économique si transport en avion avec accueil VIP. Le transport est uniquement pris en charge depuis la France et pour deux personnes.
  - Transferts :
    - Aller-retour domicile / aéroport ou gare pour deux personnes
    - Aller-retour aéroport ou gare d'arrivé(e) / hôtel pour deux personnes
    - Aller-retour hôtel/restaurants pour deux personnes
  - 2 nuits au Plaza Athénée avec aménités en chambre (champagne, pâtisseries) pour deux personnes
  - 1 diner gastronomique 1 étoile au restaurant du Plaza Athénée le premier soir avec accord mets et vins pour deux personnes
  - 1 dîner sur le Ducasse sur Seine le deuxième soir avec accord mets et vins pour deux personnes
  - 1 excursion en voiture ancienne pour découvrir Paris au départ de l'hôtel pour deux personnes
- Conditions :
- Le séjour doit être effectué avant le 30/09/2025 et en dehors des périodes suivantes : vacances scolaires, fashion week et hors jours fériés.
  - La réservation du séjour doit être réalisée avant le 30/07/2025 ;
- Le prix ne comprend pas : Les gratuités, autres boissons que celles précédemment indiquées, pourboires, assurances (y compris annulation, assistance et rapatriement), les assurances optionnelles et complémentaires, les repas non mentionnés au programme, les visites ou excursions non mentionnées au programme, les dépenses d'ordre personnel.

### **3.1.2 - 50 calendriers de l'aveat L'Oréal Paris d'une valeur unitaire commerciale indicative de 89,99€**

Le calendrier de l'aveat L'Oréal Paris (3666986016700) est composé de produits maquillage, soins du visage et soins capillaire.

Ci-dessous le détail des 24 produits composants le calendrier :

<b>EAN</b>	<b>NOM PRODUIT</b>
3600524104856	Eye Liner Infaillible Meta Light Gel Teinte 011 opalescent
3600524104832	Eye Liner Infaillible Meta Light Gel Teinte 009 Polar white
3600524050832	Eye Liner Infaillible Precision Teinte 01 Noire
3600523409341	Crayon Yeux Khôle Teinte 116 Rainforest Green
3600524026677	Eye Liner Infaillible Grip Liner Gel Teinte Blue Jersey
30149649	Mascara Volume Million de Cil Panorama Teinte Noire
3600520881799	Mascara Telescopic Teinte Noire
3600523503384	Mascara Lash Paradise Primer Base soin
3600523591831	Mascara Lash Paradise Waterproof
3600523827824	Crayon à lèvres Couture Color Riche Teinte 297 rouge passion
30152069	Rouge à lèvres liquide Infaillible Matte Resistance Teinte 425
30146914	Rouge à lèvres Color Riche Intense Volume Matte Teinte 600 Nude Audacieux
3600522860822	Lip Liner Color Riche Teinte 630 Beige Nu
3600521342015	Rouge à lèvres Color Riche Teinte 302 Bois de rose
3600522860747	Lip Liner Color Riche Teinte 302 Bois de rose
3600523465255	Rouge à lèvres Glow Paradise Teinte 111 Pink Wonderland
3600524070021	Base Primer Matte Setter
3600524150563	Paradise Glotion Fond de teint Teinte 902 Eclat Clair
3600524013530	Revitalift Filler Masque Tissu Yeux Anti-rides

3600523801305	Revitalift Filler Masque Tissu Visage Anti-rides
3600524070052	Revitalift Clinical Masque Tissu Visage Vitamine C
3600524119836	Bright Reveal Sérum Anti-Taches Niacinamide
3600524128951	Bright Reveal Nettoyant-Sérum Anti-Taches Niacinamide
3600524128456	Glycolic Gloss Soins Lamination à Rincer

### **3.2 - Dispositions relatives aux lots**

Les lots offerts dans le cadre du Jeu sont nominatifs et ne peuvent être cédés à des tiers, que ce soit à titre gratuit, onéreux ou sous quelque autre forme ce soit. Il ne sera en aucun cas possible d'obtenir la contre-valeur des lots en espèces.

Les lots ne sont ni transmissibles, ni échangeables. Ils ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise d'une contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur remplacement par un autre lot, quelle que soit sa valeur ou la raison invoquée.

L'Oréal France se réserve le droit de remplacer, tout ou partie du lot par un autre de nature et de valeur équivalente et, dans la mesure du possible, de caractéristiques proches, en cas de difficulté extérieure (force majeure, événements indépendants de sa volonté) pour obtenir ce qui a été annoncé, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Dans l'hypothèse où un gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier du lot dans les conditions décrites dans le présent règlement, il sera considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet du lot et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de la société organisatrice ou de L'Oréal France.

La société organisatrice se réserve le droit de réattribuer les lots à un suppléant si les circonstances l'exigent.

### **3.3 Déroulement du tirage au sort**

Un tirage au sort sera effectué le 02/10/2024 afin de déterminer la répartition des lots parmi les gagnants. Les gagnants seront tirés au sort à partir du fichier issu des participations enregistrées durant la période de jeu. Il en est de même pour la désignation des suppléants.

Pour vérifier la date de participation, le moment de réception des données est enregistré électroniquement sur le serveur de la société organisatrice (fuseau horaire de Paris).

Le tirage au sort sera effectué par un chef de projet du service Marketing de Lidl France.

Il ne sera pris en compte qu'un seul lot par personne durant toute la période du jeu.

## **ARTICLE 4 : INFORMATION DES GAGNANTS ET REMISE DES LOTS**

Les séjours Luxe à Paris :

Chaque gagnant des séjours Luxe à Paris sera prévenu individuellement par L'Oréal France à l'adresse e-mail et au numéro de téléphone enregistrés dans son application LIDL PLUS dans un délai maximum de trente (30) jours à compter du tirage au sort.

La société organisatrice et L'Oréal France ne peuvent être tenus pour responsable en cas de non-délivrance des e-mails annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès ou du réseau Internet. De la même manière, la société organisatrice et L'Oréal France ne sauraient être tenus responsables si l'impossibilité de joindre le gagnant par téléphone dans un délai de deux mois suivant la date du tirage au sort est due à des coordonnées téléphoniques incomplètes, inexactes ou erronées, fournies par le participant lors de son inscription au jeu.

## Les calendriers de l'avent L'Oréal Paris :

Il est rappelé que l'article 2.3 ci-dessus indique que le renseignement de l'adresse postale dans son application LIDL PLUS est un prérequis obligatoire à l'obtention du gain « calendrier de l'avent L'Oréal Paris ». Il est donc obligatoire de renseigner son adresse postale dans son application LIDL PLUS avant de participer au jeu afin de pouvoir recevoir le lot physique « calendrier de l'avent L'Oréal Paris ».

Seuls les gagnants seront informés des résultats du Jeu. La notification aux gagnants pour les lots « Calendrier de l'avent L'Oréal Paris » sera effectuée de la manière suivante :

Un email sera envoyé par L'Oréal France à tous les gagnants qui auront au préalable de leur participation renseigné leur adresse postale dans l'application Lidl Plus afin de leur indiquer le lot gagné (notification de victoire et du lot gagné) dans un délai maximum de trente (30) jours suivant le tirage au sort.

Afin de ne pas manquer cette notification, les gagnants sont invités à consulter régulièrement leur boîte mail, y compris les courriels indésirables, et à bien vérifier les messages en provenance de L'Oréal France.

Les lots seront envoyés par L'Oréal France à l'adresse postale indiquée par le gagnant dans son application LIDL PLUS dans un délai moyen de huit (8) semaines suivant la notification au gagnant de son gain.

La société organisatrice et L'Oréal France ne pourront être tenus pour responsables en cas de non-délivrance des e-mails annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès ou du réseau Internet.

La société organisatrice et L'Oréal France ne pourront être tenus pour responsables de l'envoi du lot à une adresse inexacte du fait de la transmission d'informations erronées par le gagnant.

Les lots non réclamés (comme par exemple si le gagnant ne récupère pas son lot dans les locaux de la Poste ou du transporteur), ou qui n'ont pas pu être remis au gagnant pendant un délai d'un mois, seront considérés comme nuls et ne pourront pas faire l'objet d'une nouvelle attribution. Ce délai d'un mois court à compter du passage de la Poste ou du transporteur à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription. Dans ce cas, le gagnant ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit, ni auprès de la société organisatrice ni auprès de L'Oréal France.

La société organisatrice et L'Oréal France ne sont pas responsables de la perte des lots par la Poste ou le transporteur, ni des délais d'acheminement ou de livraison, ni de leur état au moment où ils sont délivrés aux gagnants.

Le cas échéant, il appartient à un gagnant de refuser un colis visiblement abîmé et d'effectuer seul toute démarche auprès de la Poste ou du transporteur selon que le lot lui a été remis par l'un ou par l'autre.

## **ARTICLE 5 : LIMITE DE RESPONSABILITE**

La société organisatrice et L'Oréal France ne peuvent être tenus responsables :

- de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site ou du téléchargement de l'application ;
- des défaillances techniques, en particulier de défaillances du réseau, électriques ou informatiques. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité ;
- de tout dysfonctionnement technique et défaillance du réseau à moins que cela soit dû à des actions imprudentes ou intentionnelles, dont la société organisatrice serait responsable ;
- En cas de retard, de perte ou de dommage affectant les lots qui serait imputable aux services postaux.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable qu'à hauteur du nombre de lots initialement prévus dans le présent règlement en cas de bugs informatiques affectants le nombre de gagnants.

La responsabilité de L'Oréal France, dans le cadre du présent jeu, est strictement limitée à la fourniture des lots tels que décrits dans le règlement, à savoir l'envoi par voie postale des calendriers de l'avent L'Oréal Paris et l'organisation des séjours pour les gagnants. L'Oréal France ne saurait être tenu responsable d'aucun autre dommage, perte ou préjudice en lien avec le jeu (sauf responsabilités de type infraction compliance, données personnelles, responsabilité délictuelle, etc).

## **ARTICLE 6 : EXCLUSION, CESSATION PREMATUREE OU MODIFICATION DU JEU**

**6.1** Tout participant qui aura fraudé, tenté de le faire ou qui est suspecté d'avoir transgressé les conditions de participation, la société organisatrice se réserve la possibilité de l'exclure du jeu sans mise en garde. Cela concerne également les personnes qui se servent d'outils interdits/illicites (par ex. des outils des pirates informatiques/hacker, des virus, des chevaux de Troie etc.) ou acquièrent d'autres avantages par manipulation.

De plus, les personnes qui participent pour des tiers (avec ou sans leur consentement) peuvent être exclues du jeu. De surcroît, la participation par des clubs de loterie, des services automatisés et surtout par un service de loterie professionnelle n'est pas possible.

Avant la remise effective des lots, les participants pourront être amenés à justifier de leur identité et de leur adresse. La société organisatrice pourra procéder, à tout moment et par tous moyens qu'elle jugera utiles, à la vérification de ces informations. Toute falsification ou fausse indication relative à l'identité ou à l'adresse des participants entraînera l'élimination immédiate du jeu entraînera et la nullité de la participation, sans préjudice de poursuites pénales à l'encontre de l'auteur de la fraude.

**6.2** La société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement sans que cette décision ne puisse être mise en cause par les participants et sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Elle ne pourra être tenue pour responsable si le présent jeu devait être modifié, reporté, annulé ou interrompu, et aura la possibilité de le faire à tout moment sans mise en garde, sans préavis et sans en indiquer les raisons. Les participants ne pourraient prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

La société organisatrice utilisera cette possibilité de modification, report, annulation ou interruption en particulier au cas où l'exécution de manière réglementaire ne serait pas possible pour des raisons techniques (par ex. des virus dans le système informatique, manipulations ou erreurs dans le logiciel) ou des raisons juridiques.

Au cas où une telle cessation résulterait du comportement d'un participant, la société organisatrice se réserve le droit d'exiger de cette personne la réparation du préjudice subi.

Tout changement affectant le présent règlement ou le déroulement du jeu fera l'objet d'un avenant publié sur le site.

## **ARTICLE 7 : DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Toute demande ou réclamation quant au déroulement du jeu et à l'attribution des lots devront être transmises par écrit à la société organisatrice et au plus tard le 20/10/2024 à l'adresse suivante : [contact@lidl.fr](mailto:contact@lidl.fr). Les demandes ou réclamations transmises hors délai ne seront pas traitées.

## **ARTICLE 8 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

### **8.1 Données collectées dans le cadre du jeu « Grand Jeux concours l'Oréal x Lidl Plus »**

## Finalités et bases juridiques du traitement

Les données des participants et des gagnants (voir ci-dessous « Données traitées ») sont transmises à la société organisatrice via l'application Lidl Plus par la société Lidl Stiftung & Co. KG, Stiftsbergstraße 1, 74167 Neckarsulm, dans le strict cadre du jeu (gestion des participations et tirage au sort des gagnants). Ce traitement est basé sur l'acceptation du présent règlement de jeu.

La société organisatrice, en tant que responsable du traitement, s'engage à :

- Traiter les données personnelles collectées dans le cadre des réclamations et des demandes de renseignements, afin de gérer efficacement ces situations conformément au règlement ou à notre intérêt légitime.
- Utiliser les données collectées, si nécessaire, pour répondre à nos obligations légales.

Les données collectées par la société organisatrice dans le strict cadre du jeu seront conservées pendant un délai de 45 jours, le temps nécessaire au traitement des demandes pour les seuls besoins du jeu.

### Données traitées

Pour les participants :

- Identifiant client

Pour les gagnants du lot : séjour Luxe à Paris

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail
- Adresse postale
- Numéro de téléphone

Pour les gagnants du lot : calendrier de l'avent L'Oréal Paris

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail
- Adresse postale
- Numéro de téléphone

Pour les demandes renseignements, réclamations, et de communication du règlement :

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail
- Numéro de téléphone
- Adresse postale

### Destinataires des données

Les données personnelles des gagnants seront transmises par la société organisatrice à L'Oréal France qui les traitera, en tant que responsable de traitement, uniquement pour gérer la distribution des lots.

Les données personnelles de gagnants seront conservées par L'Oréal France le temps nécessaire à la distribution de l'ensemble des lots.

Pour en savoir plus sur ce traitement et sur vos droits, consultez la [Politique de protection des données de L'Oréal France](#).

## 8.2 Droits des participants au jeu

En vertu de l'art. 15 parag. 1 du règlement général sur la protection des données (RGPD), vous avez le droit d'obtenir des informations sur les données à caractère personnel vous concernant traitées par LIDL. En outre, vous disposez d'un droit de rectification (art. 16 du RGPD), d'un droit à l'effacement (art. 17 du RGPD) et d'un droit à la limitation du traitement (art. 18 du RGPD) de vos données à caractère personnel.

Vous disposez également d'un droit à la portabilité des données si les conditions de l'art. 20 du RGPD sont remplies ainsi que du droit de disposer des données après votre mort, en accord avec l'article 40-1 de la loi 78/17 du 6 janvier 1978.

Si le traitement des données est fondé sur l'art. 6 parag. 1 f) RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'opposition en vertu de l'art. 21 du RGPD. Si vous vous opposez à un traitement de données, cette opposition devient valable pour l'avenir, à moins que LIDL en tant que responsable du traitement ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent.

Si le traitement des données est fondé sur un consentement conformément à l'art. 6 parag. 1

a) du RGPD, vous pouvez à tout moment retirer votre consentement avec effet pour l'avenir, sans que la légalité du traitement effectué jusqu'à ce retrait en soit affectée.

Pour l'exercice de vos droits précités, veuillez-vous adresser au Service Client de la société organisatrice en utilisant le formulaire disponible via le lien suivant : <https://service-client.lidl.fr/SelfServiceFR/s/contactsupport>, ou en lui écrivant à [contact@lidl.fr](mailto:contact@lidl.fr) ou à l'adresse suivante : LIDL France, Service Client, 35 rue Charles Péguy, 67200 Strasbourg.

L'Oréal France étant en charge de l'envoi des lots, les gagnants pourront également exercer les droits précités auprès de L'Oréal France à l'adresse email suivante : [donneesperso@loreal.com](mailto:donneesperso@loreal.com), conformément à la [Politique de protection des données de L'Oréal France](#).

Pour toute autre question concernant le traitement de vos données personnelles et qui ne constitue pas une demande d'exercice de droits, vous pouvez vous adresser à notre délégué à la protection des données (DPO) en lui écrivant à [protection.donnees@lidl.fr](mailto:protection.donnees@lidl.fr) ou à l'adresse suivante : Service Protection des données de LIDL France, Direction Juridique et Compliance, 1, rue de Hanovre CS 21313 92298 Châtenay-Malabry Cedex

Vous disposez en outre d'un droit de réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle nationale pour la protection des données.

Pour une information complète sur les traitements de LIDL France, consultez notre politique de protection des données.

### 8.3 Informations complémentaires

Les noms et prénoms des gagnants pourront être reproduits et utilisés à des fins d'informations liées au présent jeu et/ou ses résultats sur le site internet [www.lidl.fr](http://www.lidl.fr).

Cette utilisation ne confèrera aux gagnants aucun droit à rémunération ou avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

## **ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

**9.1** La participation au jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement et de ses éventuels annexes et avenants.

Le présent règlement est librement consultable sur l'onglet du jeu disponible sur la page adresse url du règlement de jeu et est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande avant le 28/09/2024 à l'adresse suivante : à [contact@lidl.fr](mailto:contact@lidl.fr).

**9.2** La société organisatrice a élaboré le présent règlement en application du droit français et de la directive 2005/29/CE du Parlement Européen et du Conseil du 11 mai 2005.

**9.3** Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

**9.4** Tout litige né à l'occasion de ce jeu sera soumis aux tribunaux compétents.